

RAPPORT N° 25_05_02

Assemblée Générale par consultation écrite du 14 mai 2025

OBJET : PROJET ERASMUS+ ASSEMBLEE EUROREGIONALE DES JEUNES

Objectifs du projet :

Les jeunes actuellement membres de l'AEJ finalisent leur mandat en mars 2025. Aussi, l'objectif de ce projet est de consolider cette assemblée à moyen et long terme notamment en s'assurant tout à la fois d'un bon renouvellement comme d'une continuité assurée par certains anciens membres qui se représenteraient. Le projet a pour but de poursuivre et amplifier les travaux réalisés jusqu'à présent en leur donnant une nouvelle dimension. L'idée est de lui permettre un plus grand impact en s'assurant aussi de l'implication de jeunes non-membres de l'AEJ.

Le projet vise à consolider l'Assemblée Eurorégionale de la Jeunesse (AEJ) entre la Catalogne, les îles Baléares et l'Occitanie, favorisant la participation des jeunes aux processus décisionnels régionaux et européens. Il renforcera leur engagement citoyen, développera leurs compétences en leadership et facilitera leur accès aux opportunités de mobilité et d'apprentissage non formel. À travers des rencontres, des formations et des événements, le projet permettra aux jeunes de co-construire des recommandations politiques et d'échanger avec des décideurs. L'objectif est de structurer un espace de dialogue durable, inclusif et accessible, qui renforcera la coopération transrégionale et l'inclusion des jeunes ayant moins d'opportunités.

Le projet comprendra quatre mobilités : trois rencontres avec des décideurs politiques en Catalogne, aux Baléares et en Occitanie, ainsi qu'une visite des institutions européennes. Plusieurs événements seront également organisés : Let's Clean Up Europe et Fashion Forward (environnement), Jeunes et Culture (cohésion sociale) et Agaches (langues régionales).

Environ 60 jeunes de 16 à 30 ans seront impliqués, incluant des jeunes en situation de vulnérabilité, ainsi que des décideurs politiques et des acteurs de la société civile.

Le projet vise à renforcer la participation des jeunes dans les processus décisionnels et à leur offrir des outils pour s'engager activement dans la société. Il favorisera l'émergence de nouvelles initiatives locales et européennes, améliorera la coopération entre les territoires et sensibilisera aux enjeux de citoyenneté et de durabilité. À long terme, il renforcera les liens entre les jeunes et les institutions, créant un cadre de dialogue pérenne et inclusif.

Partenariat :

EUROREGION PYRENEES MEDITERRANEE – Chef de file

AGENCIA CATALANA DE LA JUVENTUD – Partenaire

INSTITUT BALEAR DE LA JOVENTUT – Partenaire

Calendrier :

Rappel : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours à compter de la présente publication ou notification dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Montpellier.

Durée du projet : 24 mois
Début du projet : 01/06/2025
Fin du projet : 31/05/2027

Budget :

Financement ERASMUS+ à 100%

Résumé du budget

Coûts du projet (EUR)	12 000,00
Subventions pour les événements (EUR)	4 100,00
Coût des activités de mobilités (EUR)	43 077,00
Total (EUR)	59 177,00

Résumé du budget par type d'activité

Type d'activité	Événements de participation des jeunes avec mobilités	Mobilités de participation des jeunes
Subventions pour les événements (EUR)	4 100,00	0,00
Voyage (EUR)	4 853,00	11 821,00
Moyens de transport écoresponsables (EUR)	5 736,00	5 331,00
Soutien individuel (EUR)	4 772,00	10 564,00
Subvention (EUR)	19 461,00	27 716,00

DELIBERATION N° 25_05_02 Assemblée Générale par consultation écrite du 14 mai 2025

OBJET : PROJET ERASMUS+ ASSEMBLEE EUROREGIONALE DES JEUNES

Vu le règlement Européen n°1302/2013 du Parlement Européen et du Conseil du 17 décembre 2013, modifiant le règlement (CE) 1082/2006 relatif à un groupement européen de coopération territoriale en ce qui concerne la clarification, la simplification et l'amélioration de la constitution et du fonctionnement de groupements de ce type,

Vu la Convention et les Statuts du GECT Pyrénées-Méditerranée signés le 18 juin 2009, modifiés par la délibération N°21_09_03 du 4 octobre 2021

Vu l'Arrêté du préfet de Région Midi-Pyrénées en date du 25 août 2009 portant création du GECT Pyrénées-Méditerranée,

Vu le Code Général des Collectivités Locales et Territoriales,

Considérant le formulaire de candidature du projet Assemblée eurorégionale des Jeunes – ERASMUS+,

Après en avoir délibéré, l'Assemblée générale, à l'unanimité des membres,

DÉCIDE :

Article 1 :

Tel que présenté dans le rapport, l'Assemblée autorise l'engagement de l'Eurorégion Pyrénées-Méditerranée comme coordinateur du projet Assemblée eurorégionale des Jeunes (AEJ) déposé à l'appel à propositions ERASMUS+ 2025 Session 1 KA154-YOU – Activités de participation des jeunes.

Article 2 :

Dit que les crédits budgétaires relatifs à la présente délibération sont inscrits au budget primitif 2025 et le seront aussi pour les budgets primitifs 2026 et 2027 de l'établissement à hauteur de 59 177 € en dépenses et 59 177 € en recettes et seront annulés si cette candidature n'est pas retenue.

Article 3 :

Autorise la Présidente à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Pour extrait conforme aux registres des délibérations.

**La présidente en exercice,
Présidente du Govern de les Illes Balears
Et par délégation,**

Signed with **Eurosign**

xavier bernard-sans

xavier.bernard-sans

xavier.bernardsans@euroregio-epm.eu

Xavier BERNARD SANS, Secrétaire Général

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Copie pour exécution : Paierie Régionale Occitanie

PP
Eurosign